

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°13-2026

OBJET :

**INTERDICTION
DE
CIRCULATION
CHEMIN DE LA
FONTAINE SAINT
PIERRE**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Considérant les travaux d'aménagement des abords du futur groupe scolaire

Considérant la demande faite par l'entreprise BBTP 8 Route de Forfry 77165 SAINT SOUPPLETS pour travaux VRD situé chemin de la Fontaine Saint Pierre 77580 COULOMMES.

Considérant l'importance des travaux

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,

Vu l'urgence,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : à partir du 11 mai 2026 pour toute la durée des travaux
Au niveau du chemin de la Fontaine Saint Pierre

- la circulation est interdite sauf riverains
- l'entreprise BBTP mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par l'entreprise BBTP

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Une autorisation est donnée pour le passage de véhicules de chantier de plus de 3,5 tonnes durant la période des travaux.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- BBTP (Monsieur BUCELLONI)

A Coulommes le 7 mai 2026

Madame le Maire

F. BERNARD

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com